

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

12-2025 Location de 3 écrans vidéo pour les salles de réunions du siège annexe à Buis-les-Baronnies

Le Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que la collectivité a procédé à une mise en concurrence entre plusieurs prestataires pour la location des équipements nécessaires, et que deux propositions ont été reçues et analysées selon des critères objectifs de qualité, de coût et d'adéquation aux besoins de la collectivité ;

Considérant que l'offre du prestataire Infinity s'est révélée plus avantageuse en termes de coût, de qualité du matériel et de services associés, en garantissant le meilleur rapport qualité-prix ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le contrat de location avec le prestataire Infinity pour des écrans vidéo destinés aux salles de réunion du siège annexe à Buis-les-Baronnies.

ARTICLE 2

Le contrat de location sera établi pour une durée de 66 mois.

ARTICLE 3

Le coût s'élève à 4 392 € HT par an (366 € HT par mois) soit 5 270.40 € TTC par an.

ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 61358 au 020-100.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 1^{er} avril 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 15/04/2025

Mise en ligne le : 15/04/2025